



CARDIF

Une société de BNP PARIBAS

Rueil-Malmaison, le 9 mai 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARDIF LANCE UNE NOUVELLE VERSION DE *CARDIF GARANTIE EMPRUNTEUR* SON ASSURANCE EMPRUNTEUR POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

- **Une assurance sur-mesure pour les particuliers, les entreprises et les professionnels qui couvre tous types de prêts¹**
- **Un produit simplifié et de nouvelles garanties**

Pour répondre aux nouvelles demandes du marché de l'assurance des emprunteurs, Cardif renouvelle son offre d'assurance et l'enrichit de nouvelles spécificités.

Commercialisé auprès des courtiers en crédits, des courtiers en assurance et des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI), *Cardif Garantie Emprunteur* couvre tous types de prêts¹ et répond à la nécessité pour l'emprunteur de se protéger ainsi que sa famille, en garantissant le remboursement de son prêt en cas d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès.

Cette nouvelle version de *Cardif Garantie Emprunteur*, déclinée en 4 formules², propose :

Deux nouvelles garanties, en complément des garanties décès, PTIA, ITT, IPT

- L'Invalidité Permanente Partielle (IPP) toutes causes, pour les assurés ayant un taux d'invalidité compris entre 33% et 66%,
- L'Invalidité Professionnelle (IP) toutes causes réservée aux pharmaciens (invalidité d'un taux =66%, versement du capital restant dû au jour de l'interdiction d'exercer)

Une simplification des modalités de souscription

Les formalités médicales sont simplifiées : seule une simple déclaration d'état de santé est requise. Le seuil d'investigation médicale pour les moins de 46 ans passe désormais à 250 000 euros (au lieu de 200 000 euros). La grille des formalités médicales compte désormais 8 cas de souscription.

Une option Décès accidentel pour les particuliers (souscription jusqu'à 85 ans), qui permet une protection accrue du conjoint survivant ou ses héritiers. Cette option est particulièrement adaptée pour faire face à une succession ou au maintien du niveau de vie et se présente sous la forme d'un « capital supplémentaire » de 50 000 à 300 000 euros.

Une tarification sur-mesure

Évolutive et segmentée, cette tarification prend en compte l'âge exact de l'adhérent ainsi que le montant des capitaux à assurer (pas de minimum, ni maximum) et s'adresse tout particulièrement

- aux jeunes emprunteurs
- aux fumeurs/non fumeurs en tenant compte de l'âge de l'assuré (par exemple, tarification moins pénalisante pour un fumeur de moins de 35 ans ayant contracté un crédit d'une durée inférieure à 20 ans)
- aux capitaux élevés
- aux seniors
- aux « hors-normes » (risques aggravés, loisirs et activités à risque ...) avec une prise en charge au-delà des risques A.E.R.A.S.

Cette nouvelle version s'inscrit dans la stratégie d'accompagner les CGPI et les Courtiers en Crédit grâce à des produits et services innovants. **Cardif donne en effet la possibilité à ses partenaires de mieux répondre aux attentes de leurs clients et de bénéficier d'un service à forte valeur ajoutée en s'engageant fortement :**

- sur les délais de traitement puisque 95% des dossiers sans étude médicale sont émis en 24 heures et un objectif de 72 heures si le dossier nécessite une acceptation médicale (plus de 45 ans ou de 250 000 euros et risques aggravés)
- sur sa gestion administrative et financière certifiée AFAQ ISO 9001
- sur la mise à disposition de son savoir-faire en matière d'acceptation médicale et de traitement des personnes « hors normes ».

Leader en assurance des emprunteurs, Cardif, présente dans 26 villes en France, travaille en étroite collaboration avec près de 3000 CGPI qui bénéficient d'une relation personnalisée grâce à un réseau de 150 collaborateurs.

¹Sauf crédit bail et découvert

²Caractéristiques des garanties :

Formule 1 : Garanties Décès et PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie),

Formule 2 : Garanties Décès, PTIA, ITT (Incapacité Totale Temporaire), et IPT (Incapacité Permanente Totale)

Formule 3 : Garanties Décès, PTIA, ITT, IPT et IPP (Invalidité Permanente Partielle)

Formule 4 (réservée aux pharmaciens) : Décès, PTIA, IP (Invalidité Professionnelle)

Option Décès accidentel : capital supplémentaire en cas de décès accidentel au choix de l'adhérent de 50 000 euros à 300 000 euros.

La notice est disponible sur demande au service de presse.

Cardif (www.cardif.com) est la compagnie d'assurance vie de BNP Paribas Assurance. Elle conçoit et commercialise des produits et services dans le domaine de l'épargne et la prévoyance, par l'intermédiaire de multiples canaux de distribution. Présente à ce jour dans 36 pays, avec des positions fortes en Europe, en Asie et en Amérique Latine, Cardif compte aujourd'hui parmi ses partenaires plus de 35 des 100 premières banques mondiales.

BNP Paribas Assurance (www.assurance.bnpparibas.com) est le pôle assurance vie et dommages de BNP Paribas. Il compte plus de 5500 collaborateurs dont plus de la moitié hors de France. Son chiffre d'affaires 2006 s'est élevé à 15,6 milliards d'euros dont 28 % réalisés à l'international et 44% en dehors du groupe BNP Paribas. BNP Paribas Assurance est le quatrième assureur vie en France et leader mondial en assurance des emprunteurs.

Contacts presse :

Sophie Le Blévec Tél. : 01 41 42 69 56
E-mail : sophie.s.leblevec@bnpparibas.com

Caroline Bertez Tél : 01 41 42 89 31
E-mail : caroline.bertez@bnpparibas.com

